



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Compte-Rendu CGT du CT de proximité du 26 novembre 2020

Appel et vérification du quorum.

La CGT lit une déclaration (en pièce jointe) et soumet au vote du Comité Technique une motion :

« Nous exigeons l'arrêt immédiat des suppressions de postes, la titularisation des contractuel·les et l'embauche d'emplois statutaires pour exercer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité l'ensemble de nos missions ».

Vote POUR à l'unanimité (6 CGT, 2 FO et 2 CFDT).

FO a également proposé une motion demandant un moratoire sur les suppressions d'effectifs dans les DIR, votée également à l'unanimité.

En réponse aux déclarations, le Président (le Directeur) confirme tout ce qui a été dit sur les suppressions d'effectifs et sur les réflexions en cours pour pallier au manque de personnel, il précise certains points :

- Loi 3D : Reportée au premier semestre 2021, mis à part la RN162 sud Mayenne, à ce jour, les départements ne se sont pas prononcés pour prendre des réseaux routiers nationaux.
- RRN 20-30 : mis en suspend également, en raison de la crise sanitaire et complexité de travailler sur les projets, toujours d'actualité, séparation de l'État stratège et de l'État opérateur, voire la création d'une agence.
- Horizon 2023 (après les élections présidentielles) : si la baisse du nombre de fonctionnaires continue, via la création d'une agence, il faudra embaucher par contrat privé.
- Comment fonctionner dans l'attente ? c'est le travail en cours entre le Ministère et les Directeurs de DIR, les pistes sont effectivement : réorganisation, redimensionnement, nouvelle organisation, c'est ce qui est regardé dans tous les domaines sur l'ensemble des DIR. La piste de baisse des niveaux de service serait la dernière chose à faire.
- Les agents font déjà des efforts, mais nous sommes en bout de course, nous rentrons dans une période de complexité.
- Des rencontres avec les organisations syndicales auront lieu au premier trimestre 2021 sur ces sujets.
- En plus des baisses d'effectifs, le plan de relance prévoit une très forte augmentation de budget, donc plus de travail avec moins de personnel.

Pour la CGT, l'État doit se donner les moyens d'entretenir son réseau, la gestion et l'entretien du domaine public routier ne peuvent être exercés que par des agent·es publics·ques sous statuts publics.

L'État doit stopper sa politique d'austérité absurde avec une baisse dogmatique des emplois publics et procéder à des embauches massives de fonctionnaires pour répondre aux besoins du service public routier. Des moyens humains et matériels sont impératifs pour l'exercice des missions dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales pour les agent·es, mais aussi pour la mise en sécurité des usager·es. La sécurité des usager·es et des agent·es sont indissociables.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du 8 octobre 2020 :

Le compte-rendu a été amendé par des organisations syndicales, il est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Projet de service DIRO finalisé – nouvelle présentation :

Suite au vote « contre » de l'ensemble des organisations syndicales au Comité Technique de proximité du 8 octobre dernier sur le projet de service 2021-2025, il est représenté par l'Administration, sans changement de base.

La position de la CGT reste la même, le projet de service présenté n'est pas en adéquation avec les effectifs actuels et avec la suppression de 21 postes annoncée pour 2021, c'est pourquoi elle votera contre ce projet de service.

Le Président met au vote le projet de service actualisé :

Vote CONTRE à l'unanimité (6 CGT, 2 FO et 2 CFDT).

Point 3 : Bilan Social 2019 :

Sur l'analyse du bilan social, la CGT, après avoir félicité le travail réalisé pour une présentation en N+1, en ressort plusieurs constats :

- Effectifs à la DIR Ouest au 31 décembre 2019 : 839 agents qui représentent 819,8 Équivalents Temps Plein (**20 ETP de moins qu'en 2018, 99 ETP de moins depuis 2011**), 8 vacataires employé·es en 2019 (7 femmes et 1 homme).
- Temps Partiels : 3,2 % de l'effectif, avec 21,5 % de l'effectif féminin et 1,2 % de l'effectif masculin.
- Surcharge de travail : **7 069 heures ont été écrêtées en 2019 soit 4,4 ETP, 24 % de plus qu'en 2018, c'est inacceptable !** La CGT souligne également que les vacataires sont également écrêtées ce qui est encore plus scandaleux.

Pour la CGT, l'écrêtement des heures équivaut à du travail dissimulé dû à des surcharges de travail du fait du manque d'effectifs. La CGT assimile ces pratiques à de l'esclavage (on fait travailler les agents sans les rémunérer).

La CGT a fait voter une motion (jointe à cet envoi) :

Vote POUR à l'unanimité (6 CGT, 2 FO et 2 CFDT).

- Comptes Épargne Temps (CET) : 542 agents disposent d'un CET, le nombre de CET ne fait qu'augmenter. 344 agents ont déposé des jours en 2019.

Pour la CGT, le fait d'ouvrir des CET, pour une grande majorité des agents est l'impossibilité de prendre ses congés par une surcharge de travail.

643 jours ont été indemnisés soit 56 % de plus qu'en 2018, cela démontre la nécessité d'augmenter les salaires et d'avoir les effectifs nécessaires pour pouvoir prendre librement ses congés.

- L'âge moyen des départs en retraite des agents de catégorie A est de 64 ans, 61,18 ans pour la catégorie B, 62 ans pour la catégorie C en dehors de l'exploitation, et 61,25 pour la catégorie C exploitation, alors que cette catégorie est classée « service actif » et ce qui devrait permettre aux

agents de partir à 57 ans aujourd'hui (55 ans avant la dernière réforme). La moyenne a augmenté de 1,65 an en seulement une année.

Pour la CGT, il est grand temps d'arrêter cette spirale infernale sur fond d'austérité : nous avons besoin d'effectifs et de moyens adéquats pour exercer nos missions.

Point 4 : Réorganisation des missions juridique, budgétaire et comptable :

L'Administration nous présente un rapport relatif à des modifications de l'organisation des missions juridiques et de gestion budgétaire et comptable, compte tenu de plusieurs éléments dont la croissance du nombre de dossiers.

Il est indiqué pour la mission juridique le repyramidage du poste d'assistante juridique en un poste de chargé d'affaires juridiques avec un recrutement anticipé.

La CGT attire l'attention sur ce changement de fiche de poste : soit les tâches correspondent à celles d'un agent de catégorie B et il faut promouvoir l'agente en place, soit reprendre l'intégralité des tâches exercées par un agent de catégorie C à temps plein et y ajouter un vague vernis de conseil/assistance sur les marchés publics ne donne pas un poste de catégorie B attirant : trop de travail d'exécution et des missions supplémentaires ??? La CGT demande à réfléchir sur le SENS du travail pour chacun.

Il est également question d'un appui extérieur (contrat, vacation, stagiaire) pour la consolidation de la mission juridique sur le périmètre de missions à identifier. Pour la CGT, il n'est pas pertinent d'externaliser et privatiser la défense des intérêts de l'État devant la justice.

Pour la CGT, une fois de plus on externalise compte tenu du manque d'effectifs.

La mission juridique, aujourd'hui rattachée au service du droit et de la comptabilité (SDC), serait rattachée à la Direction.

La mission comptabilité et budget rattachée au SDC serait rattaché à l'adjoint transversalité à la Secrétaire Générale, cette mission serait renommée mission gestion budgétaire.

Le Président met au vote le projet de réorganisation :

Vote CONTRE : 5 CGT et 2 FO, ABSTENTION : 2 CFDT

Le vote de la CGT s'explique, une fois de plus par rapport au faible dimensionnement en termes d'effectifs et par la notion d'externalisation.

Point 5 : Choix des JRTT collectifs 2021 :

L'Administration sollicite l'avis du Comité Technique de proximité sur les Jours RTT (JRTT) obligatoires pour 2021 : le vendredi 14 mai 2020 et le vendredi 12 novembre. Ces jours coïncident avec ceux de la DREAL Bretagne. Cela concerne toutes les entités à l'exception des CEI et des CIGT.

Le Président met au vote le choix des JRTT 2021 :

Vote ABSTENTION à l'unanimité (6 CGT, 2 FO et 2 CFDT).

Pour la CGT, bien que ce soit une possibilité du règlement intérieur, chaque agent doit être libre de choisir ses jours de congés et RTT, c'est pour cette raison que vos représentants CGT se sont abstenus.

Point 6 : Calendrier 2021 des Comités Techniques de proximité :

L'Administration nous informe des dates programmées des Comités Techniques de proximité (CTp) pour l'année 2021, à savoir le 18 mars, le 10 juin, le 30 septembre et le 25 novembre. En fonction des différentes évolutions, l'administration pourra programmer d'autres CTp.

Le Président met au vote le calendrier 2021 :

Vote ABSTENTION à l'unanimité (6 CGT, 2 FO et 2 CFDT).

Point 7 : Pré-cadrage des effectifs cibles 2021 :

L'Administration nous a transmis un tableau des effectifs depuis 2008, le service comptabilisait 917,9 Équivalents Temps Plein (ETP) en 2011 au moment du transfert des OPA. Au 31 décembre 2020, le service comptabilisera 805,8 ETP et seulement 784,8 ETP en 2021, soit une nouvelle coupe sombre de 21 postes.

Nous avons perdu 133,1 ETP en 10 ans !!! Alors que nous n'avons pas perdu de missions mais au contraire, de nouvelles missions nous ont été octroyées avec la disparition des CRICR et le développement des nouvelles technologies.

Le constat de cette présentation de diminution d'effectifs est de revoir le cadrage des services et voir quelles missions pourraient être abandonnées, privatisées, externalisées, mais c'est également encore plus de charge de travail pour l'ensemble des agents.

La CGT réitère sa demande de conserver les missions de service public avec le recrutement d'emplois statutaires à la hauteur des besoins pour une vraie qualité de notre travail, sans perte de compétences, pour un service public au service de l'utilisateur.

Point 8 : Indemnitaire : présentation statistique des coefficients d'ISS 2019 et des CIA 2020 :

A noter que ce point est seulement une information.

Actuellement, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) concerne uniquement la filière administrative à la DIR Ouest.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est mis en œuvre pour la 3^e année depuis l'instauration du RIFSEEP. L'Administration nous présente la répartition du nombre d'agents par tranche de coefficient, sans connaissance des postes et des noms. La « note » s'appuie sur une appréciation unilatérale des chefs de service sur la manière de servir de l'agent, en lien avec le compte-rendu d'entretien professionnel, ceux-ci sont autorisés à moduler suivant la classification en cinq groupes, allant de « insuffisant » à « excellent ».

Les organisations syndicales sont complètement évincées des discussions/concertations sur ce sujet, l'Administration, pour respecter les textes, communique uniquement les éléments statistiques aux représentants des personnels.

La CGT a rappelé sa position sur le RIFSEEP, à savoir que les critères relèvent de l'arbitraire le plus total avec la mise en concurrence des personnels et la casse des collectifs de travail. Il conduit à l'accentuation des dérives clientélistes et au favoritisme engendrant une dégradation des relations au travail.

Pour les Indemnités Spécifiques de Service (ISS), c'est la même chose que le CIA, il n'y a plus de réunion de concertation dans les services avec les organisations syndicales, sans connaissance des postes et des noms, le taux s'appuie sur une appréciation unilatérale des chefs de service.

Les élus CGT au Comité Technique
de proximité de la DIR Ouest